

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 octobre 2021 à 20 Heures**

Convocation en date du 20 octobre 2021.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 9

Secrétaire de Séance : Catherine FERNANDEZ

Lecture du procès-verbal du 28 septembre 2021 et 20 octobre 2021. Adoptés à l'unanimité.

1) **PROJET DE REALISATION DE SANITAIRE – TERRAIN DE PETANQUE COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :**

Rapporteur : HEURTIER-GUEGUEN Serge

En raison d'une forte demande de réaliser des toilettes-sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, à proximité du terrain pétanque et des infrastructures de sports et loisirs au niveau du plateau scolaire, une demande de devis a été faite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la dépense sur le budget primitif de l'année 2021, Sanitaire préfabriqué TCITY H sans nettoyage automatique (WC PMR + local technique) ; Le coût : 20 400 € ht sous réserve d'une autorisation de travaux et de l'avis de l'architecte des bâtiments de France favorables.

- Sollicite l'accompagnement de l'Etat/Detr-Dsil.

- Approuve la proposition du plan de financement ci-dessous :

Intitulé de la Dépense	Montant	Intitulé de la Recette	Montant
Sanitaires publics	20 400,00 €	Detr-Dsil/Etat 20% sur ht	4 080,00 €
Divers	5 000,00 €	Autofinancement	21 320,00 €
<u>Coût de l'opération ht</u>	<u>25 400,00 €</u>	<u>Total de recettes</u>	<u>25 400,00 €</u>

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Observations :

- La société retenue : Société TOILITECH à CHORGES (05)
- Restent à la charge de la collectivité : Les amenées des réseaux ; la fourniture pose et raccords de compteurs électrique et eau, le terrassement, les fondations, la réfection des abords, et les demandes aux différents concessionnaires.
- La fermeture des toilettes la nuit sera étudiée.

2) **DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTAGE DES HABITATIONS :**

Rapporteurs : Joël BOULET ; Emmanuel MAERTENS ; Françoise DAGUER ; Fabien BOUZIN ; Serge HEURTIER-GUEGUEN..

Pour améliorer la qualité d'adressage de la commune nouvelle pour un accès rapide aux services d'urgences, secours ; et, pour une localisation fiable, le conseil municipal a approuvé

la numérotation et la dénomination des différentes voies des 5 communes avec les services de la Poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

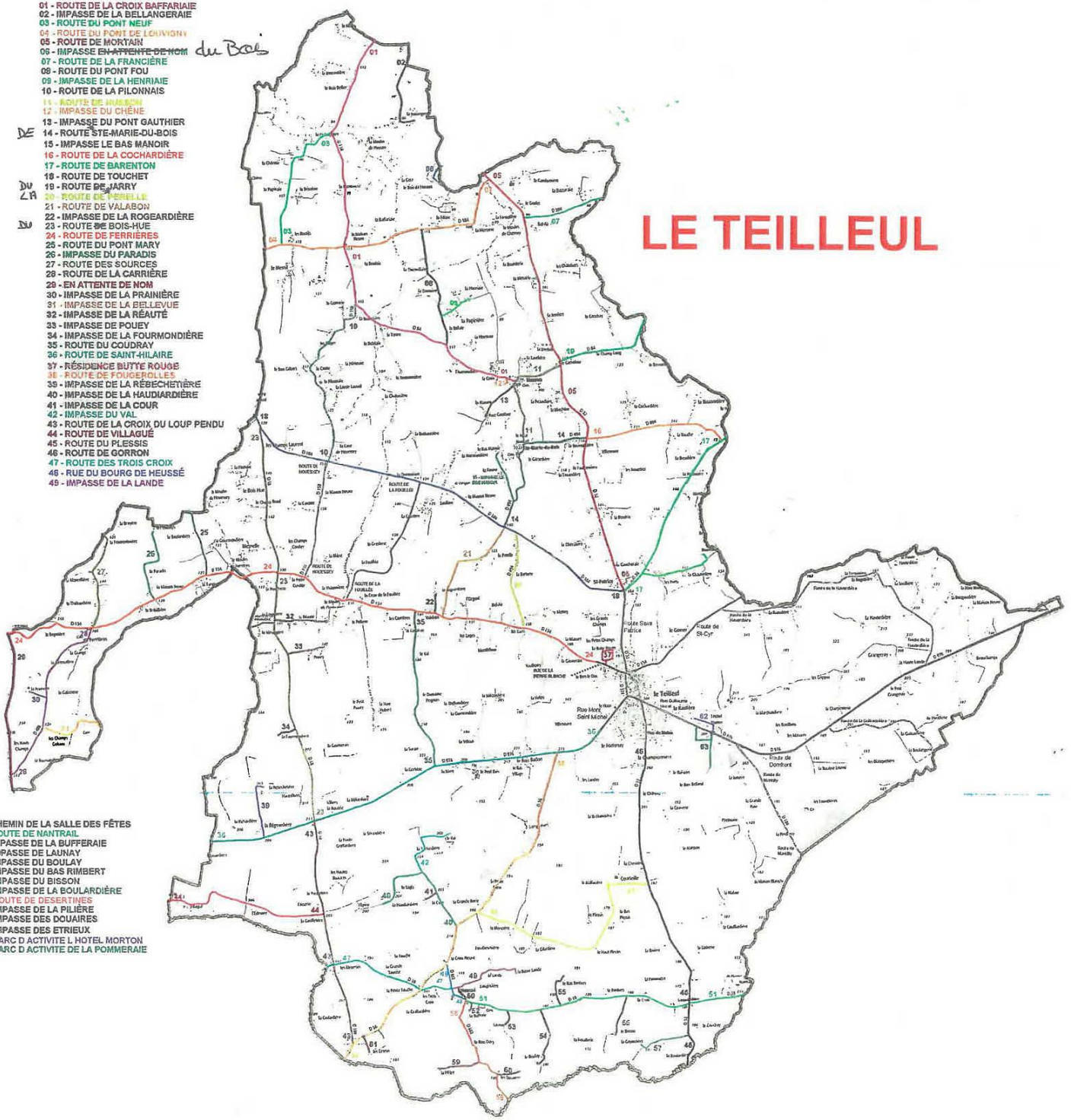
- Décide la création des voies libellées suivantes :

- 01 - ROUTE DE LA CROIX BAFFARIAIE
- 02 - IMPASSE DE LA BELLANGERAIE
- 03 - ROUTE DU PONT NEUF
- 04 - ROUTE DU PONT DE LOUVIGNY
- 05 - ROUTE DE MORTAIN
- 06 - IMPASSE EN ATTENTE DE NOM
- 07 - ROUTE DE LA FRANCIÈRE
- 08 - ROUTE DU PONT FOU
- 09 - IMPASSE DE LA HENRIAIE
- 10 - ROUTE DE LA PILONNAIS
- 11 - ROUTE DE HINLESCM
- 12 - IMPASSE DU CHÊNE
- 13 - IMPASSE DU PONT GAUTHIER
- 14 - ROUTE STE-MARIE-DU-BOIS
- 15 - IMPASSE LE BAS MAIROIR
- 16 - ROUTE DE LA COCHARDIÈRE
- 17 - ROUTE DE BARENTON
- 18 - ROUTE DE TOUCHET
- 19 - ROUTE DE JARRY
- 20 - ROUTE DE FERELLE
- 21 - ROUTE DE VALARON
- 22 - IMPASSE DE LA ROEGARDIÈRE
- 23 - ROUTE DE BOIS-HUE
- 24 - ROUTE DE FERRIÈRES
- 25 - ROUTE DU PONT MARY
- 26 - IMPASSE DU PARADIS
- 27 - ROUTE DES SOURCES
- 28 - ROUTE DE LA CARRIÈRE
- 29 - EN ATTENTE DE NOM
- 30 - IMPASSE DE LA PRAINIÈRE
- 31 - IMPASSE DE LA BELLEVUE
- 32 - IMPASSE DE LA RÉAUTE
- 33 - IMPASSE DE POUEY
- 34 - IMPASSE DE LA FOURMONDIÈRE
- 35 - ROUTE DU COUDRAY
- 36 - ROUTE DE SAINT-HILAIRE
- 37 - RÉSIDENCE BUTTE ROUGE
- 38 - ROUTE DE FONGEROLLES
- 39 - IMPASSE DE LA RÉBÉCHETIÈRE
- 40 - IMPASSE DE LA HAUDIARDIÈRE
- 41 - IMPASSE DE LA COUR
- 42 - IMPASSE DU VAL
- 43 - ROUTE DE LA CROIX DU LOUP PENDU
- 44 - ROUTE DE VILLAGUÉ
- 45 - ROUTE DU PLESSIS
- 46 - ROUTE DE GORRON
- 47 - ROUTE DES TROIS CROIX
- 48 - RUE DU BOURG DE HEUSSÉ
- 49 - IMPASSE DE LA LANDE
- 50 - CHEMIN DE LA SALLE DES FÊTES
- 51 - ROUTE DE NANTRAIL
- 52 - IMPASSE DE LA BUFFERAIE
- 53 - IMPASSE DE LAUNAY
- 54 - IMPASSE DU BOULAY
- 55 - IMPASSE DU BAS RIMBERT
- 56 - IMPASSE DU BISSON
- 57 - IMPASSE DE LA BOULARDIÈRE
- 58 - ROUTE DE DESERTINES
- 59 - IMPASSE DE LA RILIÈRE
- 60 - IMPASSE DES DOUAIRES
- 61 - IMPASSE DES ETRIEUX
- 62 - PARC D'ACTIVITE L HOTEL MORTON
- 63 - PARC D'ACTIVITE DE LA POMMERAIE

- - -

du Bois

LE TEILLEUL



- Commune déléguée d'Husson :
  - 01 – Route de la Croix Baffariaie
  - 02 – Impasse de la Bellangeraie
  - 03 – Route du Pont Neuf
  - 04 – Route du Pont de Louvigny
  - 06 – Impasse du Bois
  - 07 – Route de la Francière
  - 08 – Route du Pont Fou
  - 09 – Impasse de la Henriaie
  - 11 – Route de Husson
  - 12 – Impasse du Chêne
  - 13 – Impasse du Pont Gauthier
  - 19 – Route du Jarry
  
- Communes déléguées d'Husson-Le Teilleul :
  - 05 – Route de Mortain
  - 10 – Route de la Pilonnais
  
- Commune déléguée de Sainte Marie du Bois :
  - 14 – Route de Ste-Marie-du-Bois
  - 15 – Impasse le Bas Manoir
  - 20 – Route de la Perelle
  - 21 – Route de Valabon
  - 22 – Impasse de la Rogeardière
  - 65 – Impasse de La Gasneraie
  
- Commune déléguée du Teilleul :
  - 16 – Route de la Cochardière
  - 17 – Route de Barenton
  - 18 – Route de Touchet
  - 23 – Route du Bois-Hue
  - 24 – Route de Ferrières
  - 32 – Impasse de la Réauté
  - 33 – Impasse de Pouey
  - 34 – Impasse de la Fourmondière
  - 35 – Route du Coudray
  - 36 – Route de Saint-Hilaire
  - 37 – Résidence Butte Rouge
  - 62 – Parc d'activité L'Hôtel Morton
  - 63 – Parc d'activité de la Pommeraie
  - 64 – Impasse Vaufleury
  
- Commune déléguée de Ferrières :
  - 25 – Route du Pont Mary
  - 26 – Impasse du Paradis
  - 27 – Route des Sources
  - 28 – Route de la Carrière
  - 29 – En attente de nom de la commune de Buais-Les-Monts
  - 30 – Impasse de la Prainière
  - 31 – Impasse de Bellevue

- Communes déléguées du Teilleul - de Heussé :
  - 38 – Route de Fougerolles
  - 45 – Route du Plessis
  - 46 – Route de Gorrion
- Commune déléguée de Heussé :
  - 39 – Impasse de la Rébechetière
  - 40 – Impasse de la Haudiardière
  - 41 – Impasse de la Cour
  - 42 – Impasse du Val
  - 43 – Route de la Croix du Loup Pendu
  - 44 – Route de Villagué
  - 47 – Route des Trois Croix
  - 48 – Rue du Bourg de Heussé
  - 49 – Impasse de la Lande
  - 50 – Chemin de la Salle des Fêtes
  - 51 – Route de Nantrail
  - 52 – Impasse de la Bufferaie
  - 53 – Impasse de Launay
  - 54 – Impasse du Boulay
  - 55 – Impasse du Bas Rimbart
  - 56 – Impasse du Bisson
  - 57 – Impasse de la Boulardière
  - 58 – Route de Désertines
  - 59 – Impasse de la Pilière
  - 60 – Impasse des Douaires
  - 61 – Impasse des Etrieux

- Charge le maire de communiquer cette information.

- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces administratives pour l'aboutissement de cette affaire.

Observations :

- La fourniture, la pose, l'entretien et le renouvellement des plaques indicatives des voies sont effectués par les soins et à la charge de la commune.
- La pose des numéros sur les immeubles est exécutée, pour la première fois, par et à la charge de la commune.
- Un groupe de travail composé d'élus de la commune nouvelle du Teilleul s'est réuni à plusieurs reprises pour définir la dénomination des voies susdites.
- Des impasses ont été créées pour les villages les plus importants.
- La numérotation des immeubles à la parcelle et non métrique.

3) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION  
DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :

Rapporteur : Serge HEUTIER-GUEGUEN

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

Pour la commune du Teilleul, les transferts/restitutions au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :  
Ras.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, suite aux transferts/restitutions de compétences intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

4) SUPPRESSION DE POSTE PERMANENT VACANT :

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve les suppressions suivantes :

Suppression au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

- Adjoint administratif territorial à temps non complet (30h09 mn/35h). Poste vacant.  
Mutation de Mme Elodie MADELIN.

- Adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Poste vacant.  
Avancement de Mme Sonia BOULAY au grade d'Adjoint administratif Territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

5) ACQUISITION DES BIENS CONSORTS CROCHET SIS « PARC D'ACTIVITES DE LA POMMERAIE » LE TEILLEUL – ECRITURES COMPTABLES MISE EN RESERVE FONCIERE SAFER PREFINANCEE PAR LA COMMUNE

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Rappel de la décision du conseil municipal du 28 septembre 2021 approuvant de faire acte de candidatures pour l'acquisition des parcelles situées ZA de la Pommeraie au Teilleul (Biens Crochet), parcelles : Section AD n°12, 101, 45, 119 et ZS n°14 pour une surface de 2 ha 59 ares 39 ca au prix de 12 000 € de l'hectare, soit 31 127 € net vendeur + frais.

Sur proposition de Mme le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de la Safer de mettre en réserve foncière les parcelles acquises aux consorts Crochet auprès de la Safer et de préfinancer cette acquisition en versant une avance de 35 975,30 € à la Safer.

- La dépense ayant été prévue au budget communal de l'année 2021 au compte 2111, dépenses d'investissement, approuve le virement de crédits, sur le budget communal de l'année 2021, dépenses d'investissements, du compte 2111 au compte 238 pour la somme de 36 000 €.

6) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal : le Jeudi 25 novembre 2021 à 20 h.
- Réunion Maires Adjointes : le Mercredi 3 novembre 2021 à 20 h.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a prononcé à la délivrance de 3 concessions dans le cimetière communal du Teilleul.
- La Ste Barbe aura lieu le 27 novembre 2021 à Ferrières.
- Le marché de Noël aura lieu le 5 décembre 2021.
- La boutique éphémère Magasin Lambert sera présente lors du marché de Noël le 3-4-5 décembre 2021 à la Salle de la Basse-Porte Le Teilleul puis en mars 2022.
- Mme Françoise DAGUER donne des informations sur le festival AlimenTERRE en novembre sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie (Notre avenir se joue dans nos assiettes).
- Mme Françoise DAGUER donne quelques informations sur les futurs contrats d'enlèvement des ordures ménagères et le choix des élus du Mortainais vers un apport volontaire vu que les consignes de tri vont changer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec une extension du tri au niveau des colonnes jaunes.
- Une demande d'organiser un concours des illuminations de Noël. Avis partagés en raison des économies d'énergies.
- Serge HEUZE sollicite la commune pour l'achat de l'habitation de Monsieur Jean-Louis LEBLANC au bourg d'Husson afin d'améliorer la visibilité.

Séance levée à 21 h 55 mn.